

MESNIL-EN-OUCHE

Le casse-tête de la défense incendie

Tenues de disposer de points d'eau situés à proximité des habitations, dans le cadre de la défense incendie (Deci), les petites communes tentent de faire face. Exemple à Mesnil-en-Ouche.

La défense incendie, qui contraint à mailler les territoires de points d'eau d'un débit de 30m³/h dans un rayon maximal de 200 m des habitations est une problématique complexe. La commune de Mesnil-en-Ouche a décidé de ne rejeter aucun permis de construire pour ce motif, et s'engage à assurer la création d'une Défense extérieure contre l'incendie (Deci) pour chaque demande, malgré « un coût moyen de 70 000 € par poche », indique Bernard Vandoren, en charge de ce dossier.

À SAINT-PIERRE-DU-MESNIL, UNE POCHE FONCTIONNELLE

Jean-Michel Adeline, maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil, est partisan de l'installation de poches d'eau, les périodes de sécheresse rendant trop aléatoire l'utilisation des mares. Deux mares communales et une mare privée sont tout de même fonctionnelles. « Les poches fournissent d'emblée le débit attendu. Encore faut-il convaincre les propriétaires des terrains pressentis de vendre à la commune une parcelle, généralement dans un herbage. C'est le cas pour la poche que nous avons installée, bien desservie par une voie d'accès », note Jean-Michel Adeline. Saint-Pierre-du-Mesnil possède par ailleurs deux bouches à incendie de 15 et 18 m³.

À AJOU, DES MARES OU DES CITERNES ENTERRÉES ?

À Ajou, une dizaine de bornes incendies, d'un débit malheureusement insuffisant, est dispersée entre le chef-lieu et les hameaux. Jean-Jacques Prévost, le maire délégué, par ailleurs président du Syndicat d'approvisionnement en eau potable de la vallée de la Risle, mise sur les mares, qui intègrent d'ailleurs, pour certaines, un programme de restauration porté par l'Intercom. La commune déléguée d'Ajou en abrite cinq, réparties dans les ha-

meaux. Elles pourraient être opérationnelles, à condition d'aménager des voies d'accès. Jean-Jacques Prévost préférerait en outre des citernes enterrées, plus durables, aux poches, peu esthétiques.

DEUX POCHES À LA ROUSSIÈRE

À La Roussière, où la très faible densité de population rend le problème particulièrement contraignant, moins de 20 % des risques sont actuellement couverts.

« L'objectif de 100 % de couverture est quoi qu'il en soit impossible à atteindre si la règle des 200 m continue à s'appliquer »

Martine Goulley

« Quatre lieux-dits sur 17 sont équipés d'une bouche ou d'un poteau (cinq au total) conformément aux normes. Deux mares, dont la mare communale, sont aussi reconnues par le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Deux poches ont enfin été aménagées, non sans d'amples négociations. La création d'une troisième poche est au programme en 2023, pour couvrir la salle communale. L'objectif de 100 % de couverture est quoi qu'il en soit impossible à atteindre si la règle des 200 m continue à s'appliquer », souligne Martine Goulley, la maire-déléguée.

DES AMÉNAGEMENTS À SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD

À Saint-Aubin-le-Guichard, deux procédures d'aménagement de poches sont en cours. « La conduite reliant le supresseur situé à l'église au château d'eau du Noyer et à Beaumesnil présente un débit suffisant pour être équipée de poteaux incendie. En revanche, les canalisations secondaires sont plus étroites, pour garantir la potabilité de



Martine Goulley, maire déléguée de La Roussière, s'investit beaucoup autour de ces questions, tout comme Jean-Michel Adeline, son homologue de Saint-Pierre-du-Mesnil, (en haut), ou Thomas Courtoux, (centre), maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard (Photos Paris-Normandie)

l'eau. Les tests réalisés par le SDIS sur les bouches dans les hameaux ont montré qu'elles n'étaient pas conformes à l'usage voulu. D'où la nécessité d'aménager des poches, moyennant des frais importants et la recherche de terrains judicieusement placés », indique Thomas Courtoux, le maire délégué, à la lumière de la carte des équipements d'incendie éditée par Véolia. ■

UNE AIDE SUBSTANTIELLE DU DÉPARTEMENT

Le Département de l'Eure accompagne les communes dans le développement de leur Deci. Le CD27, qui a choisi de mobiliser une enveloppe de 10 M€, a accordé en 2022 213 subventions à 207 communes, pour un montant de 1,8 M€. Le Département finance en moyenne 30 % du montant total de chaque projet, tout comme la préfecture. Le Plan de relance 2021 a d'ailleurs intégré la Deci au rang de ses priorités pour un soutien aux projets d'un montant inférieur à 100 000 €. À noter également la mise à disposition gratuite de citernes souples et la création d'une Cellule support incendie et urbanisme. Le Département participe enfin à la restauration des mares, dans le cadre de son plan mares/haies.